

Stéphane GUSMEROLI  
Benoît Laval  
Charlotte Dupont  
*Conseillers Municipaux de Saint-Pierre-de-Chartreuse*

A l'attention de M. Yves GUERPILLON  
Maire de Saint-Pierre-de-Chartreuse,

Saint Pierre de Chartreuse, le 1<sup>er</sup> octobre 2014

Monsieur le Maire,

Nous avons entendu à plusieurs reprises que vous travaillez personnellement à un projet qui viserait à rattacher la commune de Saint-Pierre-de-Chartreuse à la Communauté d'Agglomération de Voiron, vous auriez notamment rencontré Monsieur Jean-Paul BRET, Président de la Communauté d'Agglomération de Voiron, pour travailler ce dossier.

Il s'agirait d'un choix important pour notre commune, aussi souhaiterions-nous avoir des informations de vos intentions et de vos démarches actuelles à propos de ce sujet.

Par le présent courrier, nous formulons la question orale\* que je vous poserai lors du prochain conseil municipal à ce sujet :

- Envisagez-vous et travaillez-vous à un éventuel rattachement de la commune de Saint-Pierre-de-Chartreuse à la Communauté d'Agglomération de Voiron ?
- Le cas échéant, quelles sont les motivations avancées, et où en est le projet actuellement ?

Dans l'attente de vos réponses, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Benoit LAVAL

Conseiller Municipal de Saint Pierre de Chartreuse

\* L'article L2121-19 du Code général des Collectivités Territoriales prévoit que « *les conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance du conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la commune. [...] Ces questions orales peuvent porter non seulement sur les affaires mises à l'ordre du jour de la séance, mais encore d'une manière très générale, sur tout objet ayant trait aux affaires de la commune* »